

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 270-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.390

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Panayides (Ostermundigen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 392/2022 du 27 avril 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Planification et coûts des locaux scolaires dans le canton de Berne

Ces dernières années, les coûts des locaux scolaires se sont considérablement accrus, en particulier en ville de Berne, mais aussi dans d'autres communes du canton. Un peu partout, des écoles sont agrandies et réaménagées. Il est temps d'instaurer la transparence tant pour nous, parlementaires, que pour les contribuables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de classes y avait-il dans le canton en 2010 et combien en 2020 ?
2. Combien d'élèves comptait en moyenne une classe en 2010 et combien en 2020 ?
3. Combien de classes de *Basisstufe* y avait-il dans le canton en 2010 et combien en 2020 ?
4. Est-il possible de savoir dans quelle commune on a ouvert le plus grand nombre de classes de *Basisstufe* ? Est-il vrai que des classes de *Basisstufe* ont surtout été ouvertes dans les zones urbaines ?
5. Est-il vrai que les classes de *Basisstufe* requièrent deux salles de classe ?
6. Si oui, existe-t-il une possibilité d'y renoncer exceptionnellement, et le cas échéant, laquelle ?
7. Les coûts totaux pour les salles de classe supplémentaires pour la *Basisstufe* ont-ils été chiffrés ?
8. Combien d'écoles à journée continue ont été ouvertes en 2021 et combien sont en cours de planification ?
9. A combien s'élèvent les frais dus aux locaux supplémentaires pour les écoles à journée continue ?

Réponse du Conseil-exécutif

En vertu des bases légales, dans le canton de Berne, ce sont les communes qui sont compétentes pour la mise à disposition de locaux scolaires adaptés. La construction, l'agrandissement et la rénovation des écoles ont une portée financière considérable pour les communes. Ces investissements sont nécessaires en raison du nombre croissant d'élèves.

Point 1

Il y avait 5284 classes en 2010, et 5474 en 2020.

Point 2

Une classe comptait en moyenne 18,9 élèves en 2010 et 19,5 élèves en 2020.

Point 3

En 2010, onze classes de *Basisstufe* ont participé aux expériences pédagogiques cantonales. Depuis 2013, les communes peuvent mettre en place une *Basisstufe* sur une base volontaire. En 2020, il y avait 160 classes de *Basisstufe* dans le canton, ce qui représentait environ 3 % des classes.

Point 4

À l'heure actuelle, 47 communes comptent une ou plusieurs classes de *Basisstufe*. Il en existe tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Les communes avec le plus de classes de *Basisstufe* sont la Ville de Berne (49) et Köniz (45).

Point 5

Le nombre de salles de classe joue un rôle moins important que la surface des locaux, qui peut être structurée de différentes manières en fonction du mode d'enseignement et de travail. La *Basisstufe* ne requiert donc pas obligatoirement deux salles de classe. Par contre, une surface minimale de 90 m² est recommandée, car les classes de *Basisstufe* sont plus grandes que les classes ordinaires. Pour ces dernières, une surface de 80 m² est recommandée (salle de classe avec zones pour le travail en groupes).

Point 6

Lorsqu'une commune décide d'introduire la *Basisstufe*, on examine d'abord comment les locaux scolaires existants peuvent être adaptés. Si ces locaux sont suffisants, il n'est généralement pas nécessaire d'entreprendre des travaux coûteux.

Point 7

Étant donné que les communes sont compétentes pour les locaux scolaires, le canton ne peut pas chiffrer les coûts correspondants.

Point 8

Aucune école à horaire continu n'a été ouverte en 2021. Actuellement, deux projets sont en cours de planification, un à Thoune et un à Berne.

Point 9

Ce sont les communes qui supportent les coûts liés aux locaux des écoles à horaire continu.
Par conséquent, le canton ne peut pas s'exprimer à ce sujet.

Destinataire

– Grand Conseil